

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

15 janvier 2024 À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 15 janvier 2024, à 20h49, à laquelle étaient présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Mesdames les conseillères Colombe April
 Annie Lévesque-Lauzier

Messieurs les conseillers Stéphane Rioux
 Gaston Paré
 Jean-Pierre Bélisle
 Bruno Gamache

Monsieur Marc Morin, directeur général, assiste à la séance et agit à titre de secrétaire.

2024-01-017 **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux articles 153 à 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, étant tous présents à la salle des délibérations le 15 janvier, à 20h49, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Résolution - Club de patinage artistique Les étoiles magiques de Saint-Jean-de-Dieu – demande d'aide financière
3. Période de questions
4. Levée de la séance

Sur la proposition des membres du conseil, qui sont tous présents, il est résolu à l'unanimité :

QUE chacun des élus renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire en apposant leur signature ci-dessous:

Jean-Claude Malenfant

Colombe April

Stéphane Rioux

Gaston Paré

Jean-Pierre Bélisle

Annie Lévesque-Lauzier

Bruno Gamache

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-01-018 **RÉSOLUTION – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTOILES
MAGIQUES DE SAINT-JEAN-DE-DIEU – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique Les étoiles magiques de Saint-Jean-de-Dieu souligneront leur 30e anniversaire d'existence en 2024 ;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été présentée à la Municipalité afin de permettre tout le succès à cette activité qui sera tenue le 23 mars 2024 au Centre communautaire Jean-Claude Belisle ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

QUE la Municipalité accueille favorablement la demande d'aide financière par une contribution financière de 3 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50 par le maire.

Jean-Claude Malenfant,
Maire

Marc Morin,
Directeur général